

## FICHE DE POSTE

### FICHE DE POSTE

Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA)

#### DESCRIPTION DU POSTE

Le Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA), est placé sous l'autorité hiérarchique du Président de District et du Directeur Général, en collaboration avec Président de la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA) et avec l'équipe régionale en arbitrage (ERA). Il est chargé de :

- Développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines de la formation, du recrutement, de la détection et de la fidélisation des arbitres ;
- Mener conjointement avec la Ligue et ses Conseillers Techniques Régionaux en Arbitrage (CTRA) des actions techniques et assurer l'animation de l'équipe départementale en arbitrage (EDA) ;
- Venir en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement à la sensibilisation à l'arbitrage et aider dans leurs missions, les bénévoles de la Commission Départementale de l'Arbitrage (CDA).

#### MISSIONS

- Promouvoir l'arbitrage.
- Favoriser le recrutement, la formation et la fidélisation des arbitres.
- Détecter, former et suivre les arbitres pouvant accéder aux compétitions régionales, avec l'équipe départementale en arbitrage (EDA) ;
- Accompagner et former les observateurs d'arbitres.
- Prospecter dans les établissements d'enseignement (collèges, lycées, universités, CFA).
- Organiser et uniformiser les stages et la formation continue (en relation avec la CDA).
- Suivre la gestion et la désignation des nouveaux jeunes arbitres.
- Accompagner et former les tuteurs d'arbitres.
- Former les arbitres bénévoles de clubs et les arbitres assistants bénévoles de clubs.
- Organiser et assurer les sessions de formations initiales en arbitrage (FIA) en collaboration avec l'équipe départementale en arbitrage (EDA).
- Mettre en place et animer des réunions dans les clubs (sensibilisation à l'arbitrage, suivi des référents « Arbitres » dans les clubs, intégration des arbitres dans les clubs).
- Contribuer aux travaux de l'ERA.
- Valoriser l'arbitrage à travers le programme éducatif fédéral (PEF) et intervenir auprès des autres acteurs du football, par une participation aux formations et recyclages des éducateurs.
- S'associer à l'équipe technique départementale (CTD, etc.).
- Contribuer à la communication, à l'image de la fonction d'arbitre et abonder la rubrique « Arbitrage » sur le site Internet (en relation avec le service communication).
- Adhérer et participer à la politique générale du District, notamment à travers des missions concernant la prévention, la lutte contre les incivilités et le plan d'engagement sociétal de la FFF.
- Contribuer, ponctuellement et le cas échéant, à des missions régionales, voire nationales, sur le développement de l'arbitrage.



## FICHE DE POSTE

### Conseiller Technique Départemental en Arbitrage (CTDA)

#### REMUNERATION

- Selon expériences

#### QUALIFICATIONS ET QUALITES REQUISES

Pour assurer cette mission avec efficacité, les compétences suivantes sont attendues :

##### Profil recherché

- Vous êtes arbitre ou ancien arbitre de niveau régional ou supérieur ;
- Vous disposez de solides connaissances des Lois du Jeu, ainsi que des supports et recommandations de la Direction de l'Arbitrage, et vous veillez à les actualiser régulièrement.

##### Compétences pédagogiques

- Vous êtes capable de transmettre vos connaissances de manière claire et adaptée au public, en tenant compte du niveau, du contexte et des objectifs ;
- Vous maîtrisez les techniques pédagogiques et savez évaluer les acquis, pour adapter votre approche si nécessaire ;
- Vous êtes en mesure de créer des contenus pédagogiques pertinents et à jour, notamment sur les Lois du Jeu.

##### Savoir-être et animation

- Vous avez le sens de la communication (écoute active, expression orale fluide) ;
- Vous savez mettre votre auditoire en confiance et instaurer un climat propice aux apprentissages ;
- Vous êtes capable de favoriser les échanges au sein du groupe, tout en régulant les dynamiques collectives ;
- Vous savez gérer les conflits ou comportements inadaptés de façon constructive.

##### Autonomie et engagement

- Vous êtes autonome, organisé et rigoureux ;
- Vous avez une bonne connaissance des principes d'amélioration continue et de conduite du changement.

#### CANDIDATURE

Si vous souhaitez rejoindre cette mission du District, merci d'adresser votre CV ainsi qu'une lettre de motivation avant le 20 juin 2025 à :

Nicolas SOULÉ  
Directeur Général du District  
[nsoule@gironde.fff.fr](mailto:nsoule@gironde.fff.fr)